

Fiche d'accueil de groupe

Je soussigné (Nom, Prénom) :

Nom du centre :

Téléphone du centre :

En qualité de : Responsable du groupe, je sollicite la mise à disposition des installations du Centre Aquatique de la communauté de communes du Pays de Mauriac. Je m'engage à veiller au respect des conditions d'utilisation et d'encadrement définies ci-dessous :

- Les activités doivent s'effectuer dans le strict respect du règlement intérieur. Le responsable de la piscine, ou son représentant se réserve le droit de refuser temporairement ou définitivement l'entrée à toute personne dont le comportement serait contraire à ce règlement.

- Toute dégradation imputable à une personne du groupe doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la communauté de communes du Pays de Mauriac.

- Le passage aux douches est obligatoire pour tous.

- Le port du short ou caleçon est interdit.

- L'accès aux vestiaires est autorisé 15 minutes avant chaque séance.

- La connaissance et l'application du Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS), disponible en lecture à l'entrée.

- L'encadrement par les animateurs doit être effectif, aussi bien sur le bassin que dans les vestiaires.

Suivant l'arrêté du 20 juin 2003 (fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique des activités de baignade en centre de loisirs et centre de vacances), le nombre d'animateurs du groupe sera au minimum de :

- 1 animateur pour 8 enfants de + de 6ans
- 1 animateur pour 5 enfants de - de 6ans.

La réservation des créneaux piscine doit être effectuée au minimum 48 heures à l'avance auprès de l'accueil du centre aquatique.

Fait à

, le

Signature,